

Quels rôles peuvent jouer les municipalités?

Voici un portrait non exhaustif des possibilités d'action qui laisse une grande place à la créativité pour lancer de nouveaux projets et bonifier des projets existants.

Une municipalité peut jouer 4 grands rôles :



Leader



Partenaire



Collaboratrice



Ambassadrice

En matière d'habitation pour personnes âgées, le rôle qu'elle choisit dépend de plusieurs facteurs, dont :

- la priorisation accordée au projet;
- la mobilisation des personnes élues, des leaders locaux et régionaux ainsi que des citoyennes et citoyens pour la cause;
- la disponibilité des ressources internes à la municipalité et sur son territoire;
- l'expérience détenue par la communauté dans ce genre de projet.

Il n'y a pas qu'une seule formule gagnante! L'important est que le rôle choisi par une municipalité convienne aux actrices et aux acteurs impliqués et qu'il contribue à la bonne réalisation du projet.



Une initiative de :





À titre de leader, la municipalité verra à :

- démarrer le projet d'habitation;
- coordonner sa mise en œuvre;
- assumer la responsabilité de sa réalisation;
- attribuer les ressources nécessaires à sa réalisation.



Voici quelques exemples d'actions :

- Rassembler des leaders locaux pour former un comité promoteur diversifié
- Dégager la main-d'œuvre nécessaire à l'avancement du projet (p. ex. : donner la coordination du projet à un employé municipal)
- Investir financièrement dans le projet d'habitation

Être leader ne signifie pas pour autant agir seul, car le leadership peut être partagé. La contribution d'un ensemble de ressources est bien souvent le gage d'un projet réussi.

Exemple :

En mars 2023, la Ville de Victoriaville, en partenariat avec l'Office d'habitation Victoriaville-Warwick (OHVW), annonçait la création d'Innov Habitat Victo, un organisme à but non lucratif qui vise l'acquisition, la rénovation et la construction de logements abordables dont pourraient bénéficier des personnes aînées.

Dans ce projet, la Ville joue 2 rôles : celui de leader et celui de collaboratrice (ou le mettre car 2 rôles?).

Comme leader, elle a mis en œuvre le projet, fait un portrait du milieu et mobilisé les acteurs (OHVW, Corporation de développement économique communautaire, secteur industriel, promoteurs, etc.). La mobilisation politique a été un défi, car ce champ de compétence relève en général du privé. Toutefois, grâce à de bons arguments soulevant que la pénurie de logements ralentissait le développement économique et créait des problématiques sociales dans la ville, toutes et tous ont compris la nécessité d'agir dans ce projet d'envergure.

La Ville s'est engagée à investir jusqu'à 25 000 \$ pour chaque nouvelle unité d'habitation abordable créée. De plus, elle a réussi à obtenir un financement de 350 000 \$ de la Caisse Desjardins des Bois-Francis.

Elle a permis à la direction de l'aménagement du territoire de la Ville ainsi qu'à une personne élue de siéger au conseil d'administration d'Innov Habitat Victo.

Comme collaboratrice, elle permettra des changements de zonage et de réglementations qui faciliteront la réalisation du projet.



À titre de partenaire, elle verra à :

- participer au projet mis en œuvre dans sa communauté;
- attribuer les ressources (financières, humaines, matérielles et informationnelles) qui confirmeront sa contribution à la réalisation du projet d'habitation;
- s'engager concrètement avec des actrices ou acteurs du milieu (comme le milieu scolaire, le milieu de la santé, les organismes ou les autres municipalités) dans un juste partage des responsabilités, des ressources et des expertises.



Voici quelques exemples d'actions :

- Collaborer à l'étude des besoins des personnes âgées en matière d'habitation, en rendant accessibles des statistiques municipales pertinentes
- Mandater un élu pour représenter le conseil municipal au comité promoteur
- Mettre à la disposition du comité promoteur l'expertise municipale pour des tâches précises (inspecteur ou ingénieur à la préparation ou à la révision de plans)
- Participer, en collaboration avec d'autres, au financement du projet (don de terrain, participation aux subventions du programme, supplément au loyer, etc.)

Être partenaire signifie également faciliter la participation citoyenne à la conception et à la mise en œuvre de projets municipaux.

Exemple :

En mars 2023, la Ville de Victoriaville, en partenariat avec l'Office d'habitation Victoriaville-Warwick (OHVW), annonçait la création d'Innov Habitat Victo, un organisme à but non lucratif qui vise l'acquisition, la rénovation et la construction de logements abordables dont pourraient bénéficier des personnes âgées.

À titre de collaboratrice, elle verra à :

- soutenir la réalisation d'un projet d'habitation de différentes façons (sur les aspects financier, technique, administratif, etc.) sans pour autant y jouer un rôle actif de premier plan;
- créer et entretenir des relations d'entraide avec les actrices et acteurs du milieu, les citoyennes et citoyens ainsi que d'autres municipalités impliquées dans le projet.



Voici quelques exemples d'actions :

- Déléguer un employé municipal au comité de réalisation d'un projet d'habitation (soutien administratif, suivi budgétaire, soutien à la coordination)
- Offrir gratuitement un local de rencontre pour les membres du comité
- Revoir le zonage d'un terrain pour permettre la construction d'une habitation pour personnes âgées
- Changer les règlements d'urbanisme afin de permettre la création d'habitations communautaires pour personnes âgées, de résidences multigénérationnelles, d'unités d'habitation accessoires (UHA) ou d'habitations partagées

Exemple :

La Ville de Sainte-Catherine (Montréal) a été parmi les premières municipalités québécoises à autoriser la construction d'unités d'habitation accessoires (UHA), en modifiant sa réglementation de zonage, après avoir constaté que le cadre légal entourant les habitations intergénérationnelles ne correspondait plus aux besoins et aux demandes de la population. De plus, elle a ajouté une section sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) dans la réglementation afin d'établir des balises sur la qualité architecturale, sur la qualité des aménagements et sur le respect du caractère du quartier d'insertion.

Ce modèle d'habitation convient particulièrement aux personnes âgées, car il leur permet de rester dans leur milieu de vie plus longtemps et de bénéficier d'un logement adapté à leurs besoins.

À titre d'ambassadeurice, elle verra à :

- représenter les intérêts des personnes âgées auprès de la communauté et des instances régionales ou gouvernementales;
- diffuser de l'information sur le projet d'habitation pour personnes âgées auprès des actrices et acteurs concernés;
- inviter les citoyennes et citoyens à mettre en place des projets et des actions concrètes;
- signifier son adhésion à des enjeux d'habitation qui touchent les actrices et les acteurs ainsi que les citoyennes et citoyens de la communauté, plus particulièrement les personnes âgées.



Voici quelques exemples d'actions :

- Diffuser de l'information sur un projet d'habitation pour personnes âgées par les différents outils de communication de la municipalité
- Faire des démarches auprès de la Société d'habitation du Québec (SHQ) pour assurer la pérennité du financement des programmes d'habitation sociale et communautaire
- Faire parvenir un mémoire sur l'importance de poursuivre le soutien aux organismes qui favorisent le maintien à domicile des personnes âgées

En savoir plus :

Soutiens disponibles

Processus



À titre d'ambassadrice, elle verra à :

- représenter les intérêts des personnes âgées auprès de la communauté et des instances régionales ou gouvernementales;
- diffuser de l'information sur le projet d'habitation pour personnes âgées auprès des actrices et acteurs concernés;
- inviter les citoyennes et citoyens à mettre en place des projets et des actions concrètes;
- signifier son adhésion à des enjeux d'habitation qui touchent les actrices et les acteurs ainsi que les citoyennes et citoyens de la communauté, plus particulièrement les personnes âgées.



Voici quelques exemples d'actions :

- Diffuser de l'information sur un projet d'habitation pour personnes âgées par les différents outils de communication de la municipalité
- Faire des démarches auprès de la Société d'habitation du Québec (SHQ) pour assurer la pérennité du financement des programmes d'habitation sociale et communautaire
- Faire parvenir un mémoire sur l'importance de poursuivre le soutien aux organismes qui favorisent le maintien à domicile des personnes âgées